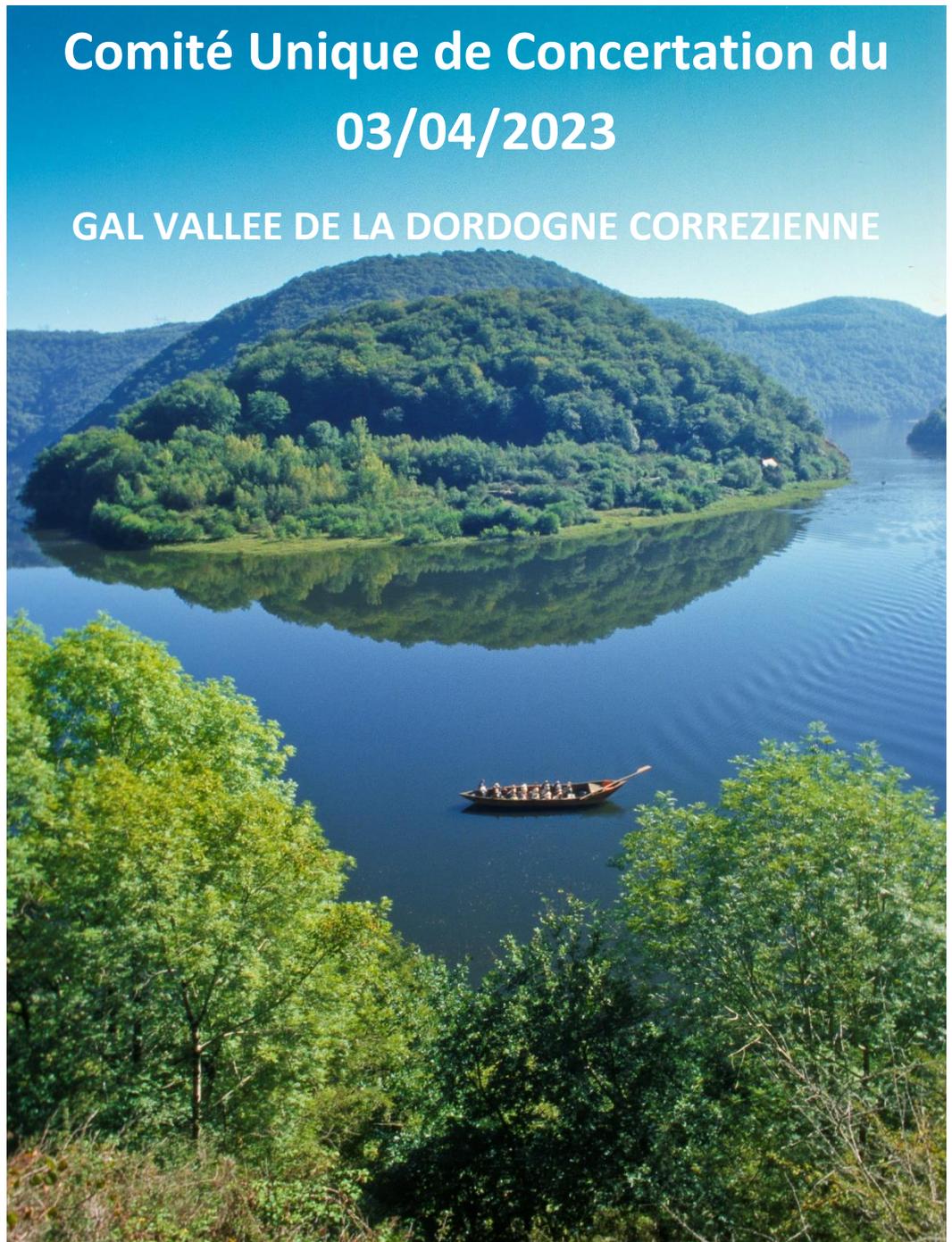


PROJETS EN PROGRAMMATION



Comité Unique de Concertation du
03/04/2023

GAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE





PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°2 : Qualifier et renforcer l'offre touristique

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Aménagement d'une aire de camping-car
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Privat
<p>Constat/Contexte</p>	<p>Saint-Privat, au cœur de la Xaintrie blanche, se situe sur un plateau granitique culminant à 707 mètres entre Dordogne et Maronne. Riche de 1 108 habitants sur une superficie de 32,85 Km², cette commune typique entre Auvergne et Quercy dispose d'hôtels, de restaurants, de commerces et de services publics jouant ainsi son rôle de bourg-centre. Les saint-privacois et les habitants des nombreux villages alentours profitent des avantages d'une vie rurale active avec ses exploitations agricoles, ses artisans, son école et ses associations dynamiques.</p> <p>Le camping municipal des Chanoux se situe en bordure du plan d'eau, à 500 m du bourg. Il dispose de 10 chalets et de 15 emplacements sur 5,5 ha aménagés dans un environnement calme et boisé, à proximité des stades et du terrain de boules. Le camping est ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre, la location des chalets est possible à l'année.</p> <p>En complémentarité des différentes prestations proposées par le camping municipal, la volonté de la commune est de proposer un service de qualité aux camping-caristes au travers d'une aire d'accueil et de services dédiée au sein du camping. La commune souhaite ainsi dynamiser l'accueil des touristes itinérants et prévoit pour cela d'externaliser la gestion de son camping municipal.</p>
<p>Projet/ Actions concrètes</p>	<p>L'objet de la présente demande est la création et l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-car et d'une aire de service. Il sera recherché un aménagement qualitatif et convivial en cohérence avec les aménagements et les équipements du camping municipal.</p> <p><u>Mise en place d'un contrôle d'accès avec gestion à distance :</u> La commune souhaiterait mettre en place une gestion de l'aire de camping-car à distance permettant une utilisation toute l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contrôle d'accès avec un principe de barrière levante avec boucles au sol ; - Une gestion à distance via un automate et une plateforme web de commercialisation permettra de gérer les paiements et les réservations. <p><u>Signalisation :</u> La signalisation est un élément important pour permettre aux utilisateurs d'identifier rapidement l'entrée du camping, mais elle doit également permettre à l'utilisateur de comprendre le fonctionnement du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Totem d'accueil double face ; - Signalétique de proximité vers le contrôle d'accès et/ou l'automate : un panneau guide d'entrée permettant de visualiser les différents emplacements ainsi que les équipements ; - Un affichage du règlement intérieur et des tarifs ; - Un panneau d'information situé aux abords de l'aire qui devra indiquer le fonctionnement de celle-ci ainsi que le plan de la commune/du secteur

	<p>géographique avec les principaux points d'intérêts et les services de proximité) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une signalétique dans le bourg et à l'extérieur du bourg devra également être prévue. <p><u>Caractéristiques de la zone de services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert de la borne de la rue des Chanaux sur le site du camping ; - Bornes de vidange et de distribution d'eau ; - Bornes de recharge des véhicules ; - Mise en place de barrières ; - Mode de gestion : gestion informatique des entrées ; - Modalités de paiement : automate de paiement ; - Ouverture : 7 jours/7. <p><u>Approche développement durable :</u></p> <p>Des critères de développement durable seront à prendre en compte dans la réalisation de l'opération. Ainsi, une attention particulière sera accordée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration paysagère de la signalétique ; - Les matériaux utilisés ; - La récupération des eaux de pluie et le traitement des déchets.
Localisation	Saint-Privat
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil des touristes et notamment des camping-caristes ; - Dynamiser la fréquentation du camping municipal ; - Renforcer l'attractivité touristique du centre-bourg ; - Limiter, voire réduire totalement, les stationnements de camping-car hors camping ; - Contribuer à une offre touristique de qualité pour renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne ; <p><u>Publics cibles</u> : camping-caristes.</p>
Complémentarité avec l'existant	Le projet a pour but de répondre aux attentes de la clientèle de camping-caristes qui visitent les sites touristiques à proximité, comme les Fermes du Moyen-Âge, les jardins Sothys, les Tours de Merle, ...
Partenaires	Office de Tourisme Vallée de la Dordogne
Modalités de fonctionnement	L'investissement sera géré par la commune de Saint-Privat, porteuse du projet et propriétaire du camping.
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation de camping-caristes : de 200 actuels à 500 souhaités ; - Augmentation de la fréquentation touristique du territoire ; - Développement de la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne ; - Retombées économiques : impact sur l'activité économique des commerçants locaux, notamment hôtellerie-restauration ; - Retombées touristiques : valorisation de l'image du territoire et connaissance accrue du territoire.

- **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

- **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

- **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2022-2023**

- **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **71 094, 00 € HT**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses HT		Recettes		
Équipement de l'aire de camping-car	40 294, 00 €	FEADER-LEADER	56 875, 20 €	80 %
Travaux préparatoires et aménagements préalables	30 800, 00 €	Autofinancement public	14 219, 80 €	20 %
TOTAL	71 094, 00 €	TOTAL	71 094, 00 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 25 mars 2022 sélectionne le projet avec une note de 19/30 et donne un avis d'opportunité favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique »
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 2 : - Améliorer la qualité d'accueil des touristes ; - Dynamiser la fréquentation touristique ; - Renforcer l'attractivité du territoire ; - Contribuer à une offre touristique de qualité et notamment renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet a pour but de contribuer à la valorisation de l'offre touristique locale : il a pour objectif d'attirer les camping-caristes qui visitent les sites touristiques à proximité (Fermes médiévales, Jardins Sothys, Tours de Merle, ...).
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	Le projet concerne le secteur touristique avec des répercussions positives sur d'autres secteurs économiques tels que les commerçants et artisans locaux.
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	L'aménagement recherché se veut qualitatif et convivial. Avec ce nouvel aménagement, la commune espère une fréquentation de 500 camping-caristes par an (au lieu de 200 environ actuellement).
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	

	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	Un partenariat est envisagé avec l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne pour assurer la promotion de l'équipement.
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Le projet a pour but de compléter l'offre du camping en répondant davantage aux attentes de la clientèle de camping-caristes.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	Le projet a un rayonnement à l'échelle du bassin de vie : il a pour objectif d'attirer les camping-caristes qui visitent les sites touristiques à proximité (Fermes médiévales, Jardins Sothys, Tours de Merle, ...).
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	Il n'est pas prévu d'évolution du projet au-delà de la réalisation du projet présenté.
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet a un impact indirect sur l'économie locale car il contribue au développement de l'attractivité du territoire.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	L'impact environnemental est pris en compte dans ce projet, notamment au niveau de l'intégration paysagère de la signalétique, du choix des matériaux utilisés et de la récupération des eaux de pluie et du traitement des déchets.

Proposition du Groupe de travail : 19/30 - Note du CUC du 25/03/2022 : 19/30

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points – projet non sélectionné)
<u>Commentaires du Groupe de travail</u> : Le groupe de travail propose un avis favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°4 : Préservation et valorisation du patrimoine
environnemental, historique et culturel

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Démarche patrimoniale « Pays d'Art et d'Histoire » (2022)
Maître d'ouvrage	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Constat/Contexte	<p>Le PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne, dans le cadre d'une dynamique de partenariat entre les divers acteurs du territoire d'une part, et la fédération des projets et ressources entre les EPCI d'autre part, a pour but l'étude et la mise en œuvre de tout moyen propre à favoriser un aménagement et développement équilibré et durable du territoire Vallée de la Dordogne Corrèzienne. Via son Office de tourisme, il participe à la promotion du tourisme, mais cette promotion doit s'appuyer sur une connaissance fine des ressources patrimoniales, une valorisation et une appropriation par la population locale.</p> <p>Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. À ce jour, 202 territoires sont labellisés en France.</p> <p>Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans. Le label est décerné par le Ministre de la Culture sur avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.</p> <p>Quatre critères principaux prévalent à l'attribution du label Pays d'Art et d'Histoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un réel engagement politique des collectivités candidates à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement ; - Un périmètre pertinent défini à partir de critères de cohérence historique, géographique, démographique et culturelle ; - Les moyens mis en œuvre par la collectivité candidate pour assurer la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine ainsi que la capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label en termes matériel, financier et humain ; - La déclinaison explicite du projet Pays d'Art et d'Histoire dans les politiques locales menées par les collectivités candidates. <p>Étant donné les ressources locales et les objectifs du label, les élus du PETR ont souhaité étudier la faisabilité de la labellisation.</p>

<p>Projet/ Actions concrètes</p>	<p>Afin de poursuivre les travaux menés en 2021 concernant l'étude candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » et pour impulser une démarche de valorisation patrimoniale en Vallée de la Dordogne Corrézienne, il est proposé de poursuivre la démarche d'étude et de diagnostic sur le territoire en 2022. Cet état des lieux permettra de compléter les inventaires et de mener un diagnostic sur le patrimoine immatériel. Il est proposé de faire appel à une stagiaire pendant 6 mois.</p> <p><u>Missions du stage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le diagnostic patrimonial en cours sur le territoire notamment concernant le patrimoine immatériel et paysager ; - Formuler des recommandations opérationnelles et propositions en faveur d'une démarche patrimoniale et culturelle ; - Mettre en œuvre une action de valorisation/médiation en direction des jeunes du territoire : proposer une méthodologie, identification et mobilisation des moyens techniques, humains et financiers ; - Présenter en comité de pilotage les conclusions de la mission ; - Prendre part aux réunions et événements liés à la démarche. <p>Dans le cadre de l'action en direction de la jeunesse et afin de renforcer l'appropriation des richesses locales, il est prévu de lancer une expérimentation « classe patrimoines ». Dans le cadre d'un partenariat avec le rectorat, il s'agira d'établir un programme d'une semaine de découverte rayonnant sur différents sites du territoire.</p> <p>Cette expérimentation s'adressa en priorité à une classe de CM2 et veillera à l'articulation avec les apprentissages du collège. Cet outil de promotion mettant en évidence la coordination des acteurs et l'intérêt de la démarche structurée de qualité à vocation à être reconnu par les instances de l'éducation nationale. Cette expérimentation pourra de déployer sur d'autres sites du territoire ou d'autres établissements. En concertation avec les équipes enseignantes volontaires, le PETR veillera à une prise en compte des différents patrimoines du territoire : patrimoines historiques, culinaires, naturels, paysagers, vernaculaires,</p>
<p>Localisation</p>	<p>Vallée de la Dordogne Corrézienne</p>
<p>Objectifs/ Publics cibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser l'identité patrimoniale de la Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Renforcer la notoriété historique et culturelle du territoire ; - Favoriser l'appropriation des ressources locales patrimoniales et leur transmission par la population locale ; - Conforter l'attractivité touristique du territoire. <p><u>Publics cibles</u> : locaux, touristes.</p>
<p>Complémentarité avec l'existant</p>	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre de la promotion et de la valorisation territoriale. Les résultats de l'inventaire permettront de disposer d'une analyse précise, quantitative et géolocalisée des patrimoines du territoire. Ils pourront permettre d'alimenter les bases de données de l'Office de Tourisme et faire un lien avec le projet de wifi territorial qui vise à mettre en avant l'offre locale.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Communes et Communautés de communes du territoire, Département de la Corrèze, Région Nouvelle Aquitaine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, associations locales du patrimoine, Office de Tourisme Vallée de la Dordogne.</p>
<p>Modalités de fonctionnement</p>	<p>Le portage de la démarche est assuré par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne. Un comité de pilotage sera mis en place.</p>

Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La production d'un inventaire, d'un état des lieux ; - Une meilleure connaissance de l'offre patrimoniale au sens large ; - L'identification et la mobilisation d'acteurs œuvrant sur la thématique ; - La définition d'une stratégie, d'un fil conducteur pour une éventuelle candidature ; - Le renforcement de la mutualisation des outils, des études, des bases de données ; - Une interconnaissance entre les acteurs et les partenaires ; - Une sensibilisation de la population sur la richesse et la diversité des patrimoines locaux ; - La communication de cet inventaire ou des principales conclusions à la population, aux élus ; - Une méthodologie basée sur la co-construction ; - Des propositions de suite à donner à la démarche ; - L'impulsion d'une dynamique territoriale.
------------------------	---

- **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant Nombre d'équivalent temps plein : ETP
- Création d'emplois Nombre d'équivalent temps plein : ETP
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

- **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

- **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2022**

- **Plan de financement prévisionnel :**

Coût total éligible à LEADER = **6 707, 56 € HT**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses HT		Recettes		
Indemnités de stage (6 mois)	3 494, 40 €	FEADER-LEADER	5 366, 05 €	80 %
Frais indirects (15% des frais salariaux)	524, 16 €			
Frais de communication (livret découverte)	2 689, 00 €	Autofinancement	1 341, 51 €	20 %
TOTAL	6 707, 56 €	TOTAL	6 707, 56 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 25 mars 2022 sélectionne le projet avec une note de 25/30 et donne un avis d'opportunité très favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	
	2 fiches action ou plus	2	Le projet est éligible à la fiche-action 4 « Préservation et valorisation du patrimoine environnemental, historique et culturel », mais répond aussi aux objectifs de la fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique ».
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 4 : - Valorisation des richesses patrimoniales, culturelles et historiques ; - Renforcement de l'attractivité touristique et plus largement de l'attractivité du territoire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Renforcement de la notoriété historique et culturelle du territoire ; - Sauvegarde, protection et valorisation du patrimoine.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet a pour objectifs la sauvegarde, la protection et la valorisation du patrimoine local, notamment immatériel.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	Le projet concerne le secteur touristique et le secteur patrimonial avec des répercussions positives sur d'autres secteurs économiques tels que les commerçants et artisans locaux.
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	Le projet a pour but d'impulser une démarche de valorisation patrimoniale en Vallée de la Dordogne Corrézienne afin de renforcer l'attractivité du territoire.
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	

Mise en réseau	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	Partenariats avec les Communes et Communautés de communes du territoire, le Département de la Corrèze, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les associations locales du patrimoine, l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne.
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	Il s'agit d'un projet inédit concernant le patrimoine immatériel.
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	Le projet a un rayonnement à l'échelle de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne.
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	Le diagnostic issu de l'inventaire sera un outil qui permettra de faire une veille, de sensibiliser à la préservation du patrimoine, voire à mettre en place une procédure de sauvegarde si cela s'avérait nécessaire.
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le porteur de projet passe par le recrutement d'une stagiaire sur 6 mois pour mener à bien le projet.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	Sans objet
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	

Proposition du Groupe de travail : 25/30 - Note du CUC du 25/03/2022 : 25/30

X	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points – projet non sélectionné)
<p>Commentaires du Groupe de travail : Le groupe de travail propose un avis très favorable à ce projet. Il est préconisé de réaliser un travail sur la mémoire collective, par exemple en collaboration avec les résidents des EHPAD afin de bénéficier de leurs connaissances.</p>	



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°4 : Préservation et valorisation
du patrimoine environnemental, historique et culturel

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Route des Signes Lapidaires
Maître d'ouvrage	Association Noailhac Mémoire et Patrimoine
<p>Constat/Contexte</p>	<p>Des associations et/ou des municipalités de 9 communes du Midi Corrèzien (du Nord au Sud : Aubazine, Albignac, Noailhac, Collonges-la-Rouge, Ligneyrac, Sérilhac, Curemonte, Beaulieu-sur-Dordogne et Bilhac) ont le projet commun de créer un circuit de découverte des marques ou signes lapidaires gravés au moyen-âge sur les pierres de façades de certaines églises, occasion aussi d'en savoir plus sur les bâtiments eux-mêmes.</p> <p><u>Le contexte du projet :</u></p> <p>Dominique LESTANI, Vice-Président de la Société Scientifique Historique et Archéologique de la Corrèze, a entrepris l'étude de ces signes sur de nombreux édifices de la région et a commencé à les rendre accessibles sur le web en utilisant une application gratuite (« genial.ly »), mais limitée et pas nécessairement pérenne. Il s'est alors rapproché de l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine, qui avait déjà présenté une étude des signes lapidaires à Noailhac, pour évoquer les développements du projet. Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2021, l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine a validé l'idée d'une poursuite du projet. Elle s'est alors rapprochée d'autres associations de valorisation patrimoniale et de communes du Midi Corrèzien. Compte tenu du retour positif des représentants des communes contactées (associations en charge de patrimoine pour l'essentiel), une première réunion a été organisée à Noailhac le 8 décembre 2021 pour parler du contenu du projet, d'organisation et de financement. D'autres réunions de ce comité de pilotage ont suivi pour aboutir à un projet formalisé.</p> <p><u>Les signes lapidaires en quelques mots :</u></p> <p>Ils ont été utilisés surtout du XIe au XIIIe siècle en Europe. On parle aussi de « marques de tâcherons » par référence aux artisans qui ont participé aux travaux de préparation, fourniture, taille ou mise en œuvre de la pierre, à propos desquels on sait assez peu de choses. Selon D. LESTANI, « En marquant la pierre, le tailleur ou sculpteur indique par un signe lapidaire qui l'a taillée ou bien où la placer. L'usage de ces signes gravés pour marquer les pierres de construction a culminé du XIe au XIIIe siècle, âge d'or des églises romanes. On les appelle des signes lapidaires. Ensuite il diminue, mais se poursuit jusqu'au XIVe. Viendront ensuite les signes compagnonniques. Le problème est qu'aucune archive les concernant n'a été conservée. De plus, souvent le tailleur de pierre ne savait ni lire ni écrire. » Parmi ces signes, on trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des signes lapidaires identitaires, valant signature d'un ouvrier (exemple sur l'abbatiale de Beaulieu-sur-Dordogne) ; ➤ Des signes lapidaires utilitaires, donnant une indication, délivrant un message (exemple sur l'église de Curemonte) ; ➤ Des signes compagnonniques, plus récents.

<p style="text-align: center;">Projet/ Actions concrètes</p>	<p><u>Le projet :</u></p> <p>Justement parce qu'ils sont peu connus, tous ces signes risquent de disparaître dans l'indifférence générale. Les mettre en lumière est une démarche novatrice dans le contexte actuel. Les inclure dans la médiation culturelle et touristique du territoire peut à la fois participer à les sauvegarder et fournir une approche originale et ludique du patrimoine, en direction d'un public d'enfants comme d'adultes. Et comme ils sont portés par des édifices souvent remarquables, voire monuments historiques, ce serait une belle opportunité pour en dire plus sur ce patrimoine particulièrement riche.</p> <p>Dans ce contexte, le projet consiste à créer une « Route des signes lapidaires » sur 9 communes du Midi Corrèzien avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer une démarche innovante de découverte du patrimoine à travers l'utilisation du smartphone. Sur chaque site, un QR code permettra de consulter ou télécharger une application. Elle guidera le visiteur en lui fournissant des données (textes, photos, vidéos, audio), l'embarquant dans une série de questions-réponses interactives, avec la possibilité de relier les différents sites par la résolution d'une énigme, par exemple. ➤ Faire découvrir les signes lapidaires, mais aussi en dire plus sur les édifices et monuments historiques souvent remarquables qui portent ces signes gravés. ➤ Au-delà de l'approche ludique, visant tous publics dont les jeunes publics, le projet permettra la mise à disposition de données ou explications pour un public plus exigeant en termes d'histoire du bâti ou de patrimoine. ➤ Créer une « route » et relier les différentes étapes par l'approche des signes lapidaires, c'est donner l'envie d'un cheminement à travers le territoire pour le découvrir. On profitera du flux de visiteurs important sur certains de ces sites pour faire découvrir d'autres sites moins connus. <p><u>Les actions concrètes :</u></p> <p>Le projet se concrétisera par la création d'un site internet web indépendant destiné à porter les applications nécessaires et les documents à caractère général ou dédiés à chacun des lieux visités, consultable à partir d'ordinateurs, tablettes ou smartphones. L'utilisation de QR codes a l'avantage d'éviter les dépenses en panneaux explicatifs et permet de proposer des visites virtuelles lorsque les églises concernées sont fermées, tout en recherchant la possibilité de créer des visites ludiques.</p> <p>Outre le site proprement dit, le projet intégrera les éléments de signalisation sur le terrain, dont les supports expliquant succinctement le sujet, avec QR codes. Un mobilier spécifique (panneaux, pupitres) sera mis en place à proximité des monuments concernés. Chacun des lieux visités dans les communes participantes disposera d'un ou plusieurs supports avec QR codes renvoyant à l'application.</p> <p>Enfin, une plaquette (flyer) pourra être proposée en divers lieux recevant du public, dont les bureaux de l'Office de tourisme, musées et mairies.</p> <p>L'ensemble du projet sera co-construit avec les différentes parties prenantes des 9 communes afin que chacun puisse contribuer activement à la définition et à la réalisation des contenus (conception, documentation, photos, ...).</p>
<p>Localisation</p>	<p>Midi Corrèzien</p>

- **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France : La valorisation des signes lapidaires par une démarche innovante de médiation culturelle est totalement nouvelle pour le territoire et viendra renforcer la valorisation patrimoniale, ainsi que l'attractivité du territoire.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

- **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2023-2024**

- **Plan de financement prévisionnel :**

Coût total éligible à LEADER = **14 240.00 € TTC**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses TTC		Recettes		
Site internet	4 800, 00 €	FEADER-LEADER	8 000, 00 €	56 %
Mobilier d'interprétation	7 380, 00 €	CC Midi Corrèzien	2 000, 00 €	14 %
Plaquette (flyer)	1 896, 00 €	Autofinancement privé	4 240, 95 €	30 %
Documentation spécifique	164, 95 €			
TOTAL	14 240, 95 €	TOTAL	14 240, 95 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 30 Septembre 2022 sélectionne le projet avec une note de 22/30 et donne un avis d'opportunité très favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	
	2 fiches action ou plus	2	Le projet est éligible à la fiche-action 4 « Préservation et valorisation du patrimoine environnemental, historique et culturel », mais répond aussi aux objectifs de la fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique ».
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 4 : - Valorisation des richesses patrimoniales, culturelles et historiques ; - Renforcement de l'attractivité touristique et plus largement de l'attractivité du territoire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Renforcement de la notoriété historique et culturelle du territoire ; - Sauvegarde, protection et valorisation du patrimoine.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet a pour ambition de faire découvrir et de mettre en valeur des éléments patrimoniaux non valorisés à ce jour : les signes lapidaires.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	Le projet concerne le secteur de la valorisation patrimoniale avec des retombées indirectes positives sur l'ensemble de l'économie locale.
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	Au travers de cette démarche de valorisation sur plusieurs communes du Midi Corrézien, le projet a vocation de renforcer l'attractivité du territoire.
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	

	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	Le projet est co-construit entre les différentes parties prenantes (associations, communes). Une convention permettra de formaliser ce partenariat.
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	La valorisation des signes lapidaires est une démarche totalement innovante. Aucune démarche similaire n'est connue.
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	Le projet a un rayonnement à l'échelle intercommunale.
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	Des actions de valorisation patrimoniale, notamment des édifices concernés, pourront découler de ce projet.
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	Le projet n'a pas d'impact sur l'activité économique.
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	Le projet n'a pas d'impact environnemental.
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	

Proposition du groupe de travail : 22/30 - Note du CUC du 30/09/2022 : 22/30

X	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (<i>nécessité de modifications</i>)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points)
<u>Commentaires</u> : Le groupe de travail propose un avis très favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°5 : Développement et soutien
aux animations culturelles et sportives

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Les Automnales de Meyssac 2022
Maître d'ouvrage	Association Meyssac Culture et Loisirs
Constat/Contexte	<p>Le projet « Les Automnales de Meyssac » est né en 2018, initié par l'association Meyssac, Culture et Loisirs, dans le but d'offrir aux habitants de Meyssac et des alentours une manifestation d'ordre culturel, hors période estivale, récurrente, pour tous les publics.</p> <p>L'objectif est de développer l'accès à la culture pour tous en milieu rural (entrée libre et gratuite pour l'exposition et les diverses activités, sauf pour le spectacle proposé pour lequel une légère contribution est demandée).</p> <p>Le contexte général est d'associer autour d'un thème choisi annuellement des expositions artistiques variées (peinture, photographie, sculpture, littérature, ...), des exposés-entretiens par les artistes et mettant en valeur leurs disciplines et leurs techniques, une soirée spectacle (théâtre, concert...), des ateliers d'initiation aux techniques artistiques, une après-midi autour de la poésie. Le projet souhaite aussi promouvoir de jeunes talents et des artistes locaux.</p> <p>Après deux premières éditions en 2019 et 2021, l'association Meyssac Culture et Loisirs souhaite organiser une nouvelle édition en octobre 2022. Pour ce festival toujours conçu sur 3 jours à la mi-octobre, Meyssac Culture et Loisirs poursuit ses partenariats avec l'association CASAP (Musée de l'homme de Neandertal à La Chapelle-aux-Saints), l'école primaire et l'EHPAD de Meyssac.</p> <p>De plus, le projet vise aussi à mettre en valeur et à promouvoir Meyssac et plus largement le territoire du Midi Corrèzien en attirant, grâce à une communication ciblée, des visiteurs de la Corrèze et du Lot, et plus largement des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.</p>
Projet/ Actions concrètes	<p>L'exposition se tiendra en un seul lieu : la salle communale de Versailles à Meyssac, accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est envisagé la tenue de certaines activités complémentaires, en lien avec l'EHPAD, la médiathèque, l'école primaire, l'IME..., en dehors de la salle d'exposition et selon les besoins.</p> <p>L'édition 2022 du festival des Automnales de Meyssac aura pour thème « Les Arts lointains en miroir » autour des cultures africaine et inuit.</p> <p>L'exposition en elle-même réunira du côté africain des pièces anciennes prêtées par l'association William Blake auxquelles viendront s'ajouter des œuvres contemporaines d'artistes burkinabés représentés en France par l'association Sidjimaya culture. Elle présentera du côté inuit des sculptures et estampes de divers artistes inuits contemporains provenant de la Galerie Atutak.</p>

	<p>Deux exposés-conférences mettront en lumière et en parallèle les dangers encourus par les populations de ces régions du monde à cause des dérives climatiques et seront orientés sur les problèmes de la raréfaction de l'eau pour les uns et sur la fonte des glaces pour les autres.</p> <p>L'après-midi dédiée à la littérature offrira des lectures de textes et poèmes africains et inuits. Elle sera animée par une bénévole, agrégée de lettres, entourée de comédiens. La soirée spectacle sera orientée vers le conte. L'importance des relations intergénérationnelles lors de la transmission du patrimoine traditionnel dans les deux univers concernés sera au cœur du spectacle qui sera animé par des comédiens et conteurs.</p> <p>Cinq ateliers pour jeunes et adultes seront proposés au cours de l'exposition et seront délocalisés à l'EHPAD, l'école primaire et l'IME. Ces ateliers permettront de découvrir l'écriture inuit et des jeux traditionnels de construction en ficelle, ainsi que la littérature jeunesse à travers les contes. Un partenariat avec la médiathèque de Meyssac permettra également de sensibiliser la jeunesse à la littérature de ces deux zones de culture.</p> <p>Selon les autorisations sanitaires, une collation sera offerte au vernissage. Afin d'offrir des conditions d'hygiène plus sûres, l'association privilégiera l'utilisation de matériels jetables et biodégradables (gobelets, assiettes et couverts). Les denrées seront préparées par les artisans locaux.</p> <p>Le caractère gratuit de l'exposition et la convivialité entretenue par l'équipe organisatrice sont des atouts qui facilitent les échanges et l'accès à un public le plus large possible.</p>
Localisation	Meyssac
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une nouvelle offre culturelle à destination des habitants du territoire, hors saison touristique ; - Développer et faciliter l'accès à la culture pour tous en milieu rural ; - Renforcer l'offre culturelle du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Développer des activités artistiques en réseau et en partenariat avec d'autres structures du territoire ; - S'adresser à un public intergénérationnel et créer du lien entre les générations ; - Permettre la participation et l'implication des élèves de l'école primaire, des résidents de l'EHPAD et de l'IME de Meyssac à un évènement culturel local ; - Contribuer au développement touristique et économique du territoire.
Complémentarité avec l'existant	<p>Après le succès des éditions précédentes en 2019 et 2021, le conseil d'administration de l'association Meyssac Culture et Loisirs a souhaité mener à bien le nouveau projet en l'ouvrant plus largement à la population grâce à l'accueil du jeune public et aux anciens. L'école, l'EHPAD et l'IME ont été pressentis et ont accepté le principe d'une visite de l'exposition associée à des ateliers.</p> <p>Le partenariat établi en 2021 avec la CASAP (Musée de l'homme de Neandertal) a été renouvelé. Il concerne des partages dans le domaine de la communication et dans le parcours administratif.</p> <p>Un nouveau partenariat a d'ores-et-déjà été formalisé avec Correz'Art, galerie tulliste, qui expose des œuvres des artistes burkinabés et qui permettrait de prolonger la manifestation par l'exposition des œuvres inuits.</p>

Partenaires	Association CASAP, artistes meyssacois, Association Correz'art, Commune de Meyssac. Médiathèque, école primaire, EHPAD et Institut Médico-Éducatif de Meyssac.
Modalités de fonctionnement	Le partenariat avec CASAP, association qui gère le Musée de l'homme de Neandertal, permettra à nouveau de mettre en commun des outils de communication, en ciblant aussi le public qui fréquente le musée. Une coopération administrative est mise en place, CASAP ayant déjà bénéficié de plusieurs financements LEADER. Si l'association Meyssac, Culture et Loisirs est porteur du projet, l'organisation et la coordination concernent les deux associations dont l'objectif commun est de favoriser l'accès à la culture dans les territoires ruraux.
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'accès à la culture de la population locale et croissance progressive de son implication pour cette démarche (de nouveaux bénévoles en appui à la mise en œuvre des futurs événements) ; - Renforcement de la notoriété de la commune de Meyssac pour des touristes de proximité grâce à un événement culturel de qualité accessible à tous ; - Élargissement de la saison touristique ; - Impact économique chez les commerces locaux lié à une affluence accrue de visiteurs (chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, artisanats...) ; - Découverte ou redécouverte d'artistes locaux ; - Développement du lien intergénérationnel.

- **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

- **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives : **pour 2022, qui est la troisième édition de l'évènement, l'association a mis l'accent sur la recherche d'un nouveau thème et le développement des partenariats pour un public le plus large et inclusif possible.**
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

- **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **14-15-16 octobre 2022**

- **Plan de financement prévisionnel :**

Coût total éligible à LEADER = **8 278, 79 € TTC**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses TTC		Recettes		
Prestations artistiques	1 800, 00 €	FEADER-LEADER	4 123, 03 €	50 %
Frais des artistes (déplacement, restauration, hébergement)	2 292.20 €			
Frais d'organisation	1 689, 00 €	Conseil départemental	1 500, 00 €	18 %
Frais de communication	1 462, 60 €	Commune de Meyssac	1 000, 00 €	12 %
Coordination administrative	150, 00 €	Autofinancement privé	1 655, 76 €	20 %
Sonorisation et matériels	884, 99 €			
TOTAL	8 278, 79 €	TOTAL	8 278, 79 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 30 Septembre 2022 sélectionne le projet avec une note de 20/30 et donne un avis d'opportunité favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	
	2 fiches action ou plus	2	Le projet est éligible à la fiche-action 5 « Développement et soutien aux animations culturelles et sportives », mais répond aussi aux objectifs de la fiche-action 4 « Préservation et valorisation du patrimoine environnemental, historique et culturel ».
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 5 : - Développer une nouvelle offre culturelle à destination des habitants du territoire, hors saison touristique ; - Renforcer le lien intergénérationnel et la mixité des publics ; - Développer et faciliter l'accès à la culture pour tous en milieu rural ; - Développer des activités artistiques en réseau et en partenariat ; - Renforcer l'offre culturelle du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Valorisation de la pratique artistique locale.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	Le projet concerne le domaine culturel avec des répercussions positives sur le développement économique.
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	L'organisation de cet évènement culturel contribue à renforcer l'attractivité de la Vallée de la Dordogne Corrézienne, notamment hors saison touristique.
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	

	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	Le projet implique des partenaires locaux variés : l'association CASAP, l'école primaire, l'EHPAD et l'IME de Meyssac, la commune de Meyssac, des artistes Meyssacois, l'association Correz'art, la Médiathèque... L'association a également su mobiliser différents partenaires financiers (Conseil départemental de la Corrèze, fonds européens LEADER, Commune de Meyssac).
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Pour l'édition 2022, l'accent est mis sur la recherche d'un nouveau thème et le développement des partenariats pour un public le plus large et inclusif possible.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	Le rayonnement du projet est à l'échelle intercommunale.
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	L'association souhaite reproduire cet événement chaque année avec des nouveautés.
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet a un impact indirect positif sur les commerces et les services de proximité à Meyssac et aux alentours.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	Sans objet
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	

Proposition du groupe de travail : 20/30 - Note du CUC du 30/09/2022 : 20/30

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (<i>nécessité de modifications</i>)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points)
<u>Commentaires</u> : Le groupe de travail propose un avis favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°5 : Développement et soutien
aux animations culturelles et sportives

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Rénovation de la scène des Théâtrales de Collonges-la-Rouge
Maître d'ouvrage	Association Collonges Animations Spectacles
Constat/Contexte	<p>Depuis 1991, Collonges-la-Rouge se pare de sa tenue des grands soirs pour accueillir les festivaliers et amateurs de théâtre venus assister à une représentation, à la tombée de la nuit.</p> <p>Le festival des « Théâtrales de Collonges-la-Rouge », initié par 3 personnes : Françoise Biraud (comédienne), Charles Ceyrac (maire de Collonges de 1965 à 1996) et Jean Renaud Garcia (comédien), a fait ses débuts avec la représentation d'une seule pièce « La Mégère apprivoisée » de Shakespeare. Elle était jouée en déambulation dans les ruelles collongeaises.</p> <p>Ce n'est que dans les années 2000 que la programmation du festival s'est étoffée. En 2006, un emploi de chargé de développement culturel mutualisé avec l'ASAM (Association des Amis de Meyssac) a permis de structurer le festival et de développer une programmation annuelle de 6 dates par été dans un théâtre de verdure. Chaque saison, des pièces tous publics sont proposées par des troupes professionnelles. Les spectacles sont sélectionnés pour leur qualité et leur accès tous publics.</p> <p>Depuis 3 ans, la programmation accueille des spectacles contemporains et pour la plupart moliérisés. Durant ces 6 semaines, une trentaine de bénévoles de 10 à 90 ans s'affairent à l'organisation.</p>
Projet/ Actions concrètes	<p>Les Théâtrales se préparent quasi d'une saison sur l'autre, les repérages de spectacles se faisant à l'année n-1 pour la plupart. Durant l'année n en début d'année, c'est la négociation et la signature des contrats. Puis arrive la communication, la recherche de partenariat, l'organisation de l'accueil des compagnies, la gestion de la billetterie en ligne, l'accueil du public etc.</p> <p>En plus d'être un lieu de culture et de rencontres, le festival fait vivre le village de Collonges-la-Rouge, notamment auprès des habitants du territoire Midi Corrèzien. Le spectacle vivant facilite les rencontres et les échanges entre locaux, touristes, comédiens, ... Les Théâtrales de Collonges-la-Rouge fêtent cette année leur 32^{ème} édition et honorent le 400^{ème} anniversaire de la naissance de Molière.</p> <p>La programmation 2022 sera composée des 6 pièces de théâtre suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 12 juillet : Naïs de Marcel Pagnol ; - Mardi 19 juillet : Les fourberies de Scapin de Molière ; - Mardi 26 juillet : Les forains de Stéfán Wojtowicz ; - Mardi 2 août : La puce à l'oreille de Georges Feydeau ; - Mardi 9 août : Stand-By de Jérôme Jalabert ; - Mardi 16 août : Le médecin malgré lui de Molière.

	<p>Les pièces de théâtre se déroulent dans un théâtre de verdure, sur une scène éphémère qui s'encastre sur le lavoir abreuvoir du village. Construite en bois, elle est réalisée par un artisan charpentier compagnon du devoir. Ce n'est pas une scène classique, mais une construction qui s'intègre parfaitement au cœur du site classé sans dénaturer le paysage. Le festival terminé, le site classé est rendu dans son état originel.</p> <p>Cette année, l'association Collonges Animations Spectacles est contrainte de rénover et d'agrandir la scène des Théâtrales.</p> <p>L'investissement s'avère indispensable cette année car, outre les deux années de crise sanitaire où le festival s'est maintenu sous contraintes, 2019 constituait le record de fréquentation avec près de 4 000 spectateurs au total sur les 6 dates. L'ouverture de la scène actuelle, alliée aux contraintes du lavoir abreuvoir surmontée d'une croix fontaine, gênent quelque peu l'installation d'une jauge pouvant atteindre 880 spectateurs par soirée. Par ailleurs, la rénovation de certains éléments de charpente de la scène s'avère nécessaire du fait de l'usure par les intempéries et les températures des jours d'été.</p> <p>L'association souhaite ainsi rénover la scène et prolonger de quelques mètres son ouverture afin d'accueillir dans le meilleur des confort le public fidèle depuis plus de 30 ans et de plus en plus nombreux à assister aux représentations nocturnes chaque année. De plus, le projet de rénovation et d'agrandissement de la scène à jardin permettra une meilleure visibilité des acteurs par les spectateurs et une plus grande aire de jeu pour les comédiens.</p> <p>Du fait de la spécificité du site et de l'expertise technique nécessaire, l'association fera à nouveau appel à un charpentier compagnon du devoir.</p>
Localisation	Collonges-la-Rouge
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et faciliter l'accès à la culture pour tous au travers de pièces de théâtre avec des tarifs attractifs (tarif normal : 20 € / tarif réduit : 18 € / tarif enfant : 10 €) ; - Développer l'accès à la culture en milieu rural ; - Renforcer l'offre touristique et culturelle du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Contribuer au développement touristique et économique du territoire ; - Augmenter le nombre de spectateurs au travers de propositions artistiques de qualité et pérenniser le festival. <p><u>Publics cibles</u> : grand public.</p>
Complémentarité avec l'existant	« Les Théâtrales » est le seul festival de théâtre du Midi Corrézien. Des collaborations en termes de communication sont organisées avec l'association Aïcontis, les jardins Sothys et le musée de l'homme de Neandertal de la Chapelle-aux-Saints.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Publics : Conseil départemental de la Corrèze, Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Communauté de communes Midi Corrézien, Commune de Collonges-la-Rouge ; - Privés : sponsors et commerçants, comités d'entreprises, associations locales, Association des Amis de Meyssac pour le partage du temps de travail, entreprise MEB Son Lumière pour la faisabilité technique des spectacles dans un contexte de plein air.
Modalités de fonctionnement	Les investissements seront portés par l'association Collonges Animations Spectacles.

GRILLE DE SÉLECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Le projet est éligible à la fiche-action 5 « Développement et soutien aux animations culturelles et sportives ».
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	Le projet répond partiellement aux critères de la fiche-action 5 : - Développer et faciliter l'accès à la culture en milieu rural ; - Renforcer l'offre touristique et culturelle du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Contribuer au développement touristique et économique du territoire.
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	Le projet n'a pas vocation à valoriser spécifiquement les ressources du territoire.
	Oui	3	
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	Le projet concerne le secteur culturel avec des répercussions positives sur les commerces locaux.
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	Le projet contribue au renforcement de l'attractivité du territoire en permettant d'assurer dans de bonnes conditions un événement culturel emblématique du territoire.
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	La commune de Collonges-la-Rouge cofinance le projet.
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	

	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	L'association souhaite rénover la scène afin d'améliorer l'accueil du public, ainsi que les conditions de travail des comédiens.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	Les Théâtrales sont un festival emblématique du territoire avec une renommée qui dépasse l'échelle de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	L'association souhaite poursuivre ses efforts afin de pérenniser cet évènement emblématique du Midi Corrézien.
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet a un impact indirect sur l'économie locale.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	Sans objet
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	

Proposition du groupe de travail : 14/30 - Note du CUC du 08/07/2022 : 14/30

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points – projet non sélectionné)
Commentaires : Le groupe de travail propose un avis favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°6 : Valorisation des productions agricoles par
la création de nouveaux débouchés et le développement des circuits de proximité

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Construction d'une halle de marché à Saint-Privat
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Privat
<p>Constat/Contexte</p>	<p>Saint-Privat, au cœur de la Xaintrie blanche, se situe sur un plateau granitique culminant à 707 mètres entre Dordogne et Maronne. Riche de 1 108 habitants sur une superficie de 32,85 Km², cette commune typique entre Auvergne et Quercy dispose d'hôtels, de restaurants, de commerces et de services publics jouant ainsi son rôle de bourg-centre. Les saint-privacois et les habitants des nombreux villages alentours profitent des avantages d'une vie rurale active avec ses exploitations agricoles, ses artisans, son école et ses associations dynamiques.</p> <p>La commune de Saint-Privat s'engage depuis plusieurs années dans le développement de son attractivité et de sa qualité de vie. Elle est notamment dans une démarche de valorisation des produits et producteurs locaux, comme en témoigne par exemple la démarche d'approvisionnement de la cantine de l'école primaire en produits locaux. La municipalité souhaite aujourd'hui poursuivre ses actions en matière de soutien à l'agriculture de proximité au travers d'un projet de construction d'une halle de marché. Cette volonté s'inscrit pleinement dans la démarche de Projet Alimentaire Territorial menée par le PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne.</p> <p><u>Le petit marché :</u></p> <p>Le territoire de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne compte de nombreux marchés locaux annuels ou saisonniers. Une tradition qui retrouve toute sa place dans la recherche d'une consommation responsable et locale, dont les nombreux avantages – produits locaux de saison, rencontres avec les producteurs, échanges – sont au cœur d'un nouvel art de vivre. Ils sont d'ailleurs valorisés dans l'annuaire « Mon Panier Fermier » élaboré dans le cadre de la démarche de Projet Alimentaire Territorial. Saint-Privat est une des 6 communes de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne a bénéficié d'un marché hebdomadaire (avec Argentat-sur-Dordogne, Aubazine, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac). En effet, tous les vendredis matins, le « petit marché » prend place au Champ de Foire pour proposer aux habitants du bassin de vie des produits locaux. Le nombre de producteurs locaux a été multiplié par 3 depuis l'origine du petit marché atteignant aujourd'hui une vingtaine d'exposants selon les saisons. Une foire est également organisée les 15 et 28 mois (reportée le lendemain si dimanche ou jour férié).</p>
	<p><u>Un projet global d'aménagement du bourg :</u></p> <p>Le développement du « petit marché » du vendredi, où des producteurs locaux viennent de plus en plus nombreux vendre leurs produits, amène la commune à concevoir la construction d'une halle marchande sur cette place centrale, afin de</p>

<p style="text-align: center;">Projet/ Actions concrètes</p>	<p>proposer un espace couvert pour une meilleure installation et un meilleur accueil, notamment en hiver, des producteurs et de la clientèle.</p> <p>Le projet de construction d'une halle s'inscrit dans un aménagement global de la place du Champ de Foire, s'ouvrant sur le jardin public. À l'origine boisée et utilisée pour les foires à bestiaux comme l'indique la présence des rampes d'attache du bétail encore sur le site, le Champ de Foire est actuellement utilisé pour l'organisation du petit marché du vendredi, pour l'installation de manèges lors de la fête annuelle en août et pour différentes manifestations qui ont lieu toute l'année. Cette place est entourée de voies : la déviation axe Argentat-Pleaux, la rue des Tours de Merle longeant le jardin public et la rue au nord de place longeant les toilettes publiques et le bureau d'information touristique.</p> <p>Dans le cadre de ce projet global, la stratégie d'aménagement est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer la voie de circulation le long du jardin public ; - Intégrer le jardin public à la place ; - Construire la halle couverte en centralité, - S'appuyer sur les valeurs existantes (maintien des rampes d'attache du bétail existantes) ; - Créer une dynamique végétale effet « clairière » ; - Aménager des espaces de stationnement en retrait, à la Poste. <p>L'esquisse d'aménagement prévoit ainsi une ouverture du jardin public sur la place, la plantation d'arbres sur le site, l'engazonnement des espaces et l'aménagement de chemins en cistine pour les promeneurs et les piétons, la construction d'une halle couverte sur la partie actuelle de la voie le long du jardin public et le stationnement sur les espaces près de la Poste. L'aménagement de la traverse du bourg et de la place du Champ de Foire se feront simultanément afin d'uniformiser les matériaux utilisés dans un souci d'esthétisme.</p> <p><u>Le renforcement des activités des producteurs et des associations locales :</u></p> <p>La construction de cette halle permettra de renforcer l'activité des producteurs du territoire qui sont, pour certains, déjà impliqués dans un partenariat avec la Chambre d'agriculture et la commune pour l'approvisionnement de la cantine scolaire qui compte une soixantaine de rationnaires. Le projet vise donc à renforcer cette action ainsi que l'activité de ces producteurs au travers d'un partenariat renforcé. Installée sur cette place du Champ de Foire où historiquement se déroulaient les foires à bestiaux, aujourd'hui disparues, cette halle permettra de requalifier cette place qui redeviendra un lieu de commerce, de vie et de lien social. La commune portera une attention particulière au choix des matériaux. Outre le petit marché hebdomadaire, la halle accueillera des foires ponctuelles et notamment la grande foire traditionnelle organisée chaque printemps, début mai, par le comité des Foires. Elle sera également très utile pour les diverses associations locales qui l'utiliseront tout au long de l'année pour leurs activités festives ou culturelles (Feu de la Saint-Jean, Brocante, Soirée d'Antan, Fête locale), en leur facilitant l'accueil et l'organisation notamment en dehors de la saison estivale.</p> <p><u>Le projet « Vitrines en scène » :</u></p> <p>La construction de la halle de marché vient en complémentarité avec l'action « Vitrines en scène » pour laquelle la commune est en partenariat avec deux associations, « Vitrines en scène » et le « Comité des foires ». Cette démarche a été retenue au titre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine sur le thème</p>
---	--

	<p>« Ruralité, expérimentation et innovation en milieu rural ». Une subvention régionale de 19 500 € a été allouée pour financer un programme d'actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revitaliser l'aspect du bourg ; - Mettre en scène tout ce que le territoire compte d'innovant dans les domaines artistique, artisanal et agricole dans une logique de filières courtes et responsables ; - Donner plus de visibilité aux initiatives locales en utilisant les vitrines des commerces vacants du bourg ; - Favoriser l'organisation du petit marché hebdomadaire ; - Favoriser l'accès aux petits marchés et aux commerces du bourg par la mise en place d'un service collectif de transport pour les habitants du territoire de la Xaintrie blanche (10 communes) ; - Privilégier le commerce local et les circuits courts pour aider le développement des producteurs locaux. <p>Les producteurs agricoles locaux sont tout particulièrement valorisés dans le cadre de cette opération : les vitrines affichent désormais des photos grandeur nature des participants du petit marché. Cela permet aux producteurs de mieux se faire connaître du public et de conforter leur présence sur le petit marché, tout en valorisant leur travail et leur savoir-faire.</p>
Localisation	Saint-Privat (Place du Champ de Foire)
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité de la commune en tant que bourg centre ; - Contribuer au développement économique local ; - Soutenir une agriculture de proximité et faciliter l'accès à des produits locaux ; - Renforcer la dynamique du bourg et la fréquentation des commerces locaux ; - Développer un nouveau partenariat autour du lien agriculture-alimentation.
Complémentarité avec l'existant	Le projet s'inscrit dans un aménagement global de la place du Champ de Foire qui s'ouvrira sur le jardin public attenant. Il s'agira d'un aménagement sécuritaire et paysager innovant en terme de désimperméabilisation des sols et de recyclage des matériaux. Le Champ de Foire doit pouvoir devenir un espace privilégié et attractif réservé aux piétons, en tant que lieu de vie et de lien social. Il s'inscrit également dans la démarche de Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
Partenaires	Producteurs locaux, associations locales, commerces locaux, Chambre d'agriculture, PETA Vallée de la Dordogne Corrézienne, Corrèze Ingénierie pour les conseils techniques, architecte et bureau d'études pour l'intégration dans le projet global d'aménagement de cette place publique.
Modalités de fonctionnement	La commune assurera la gestion de cette halle par le biais de conventions établies avec les utilisateurs (producteurs et associations).
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des producteurs locaux ; - Développement des circuits courts et de proximité ; - Promotion d'un terroir de qualité ; - Amélioration du lien social et des échanges ; - Renforcement de l'activité économique du bourg.

GRILLE DE SÉLECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	
	2 fiches action ou plus	2	Le projet est éligible à la fiche-action 6 « Valorisation des productions agricoles par la création de nouveaux débouchés et le développement des circuits de proximité », mais répond aussi aux objectifs de la fiche-action 8 « Mise en réseau des acteurs économiques ».
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 6 : - Valorisation des producteurs locaux ; - Développement des circuits courts et de proximité ; - Promotion d'un terroir de qualité ; - Promotion d'une agriculture durable.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet permet de valoriser les productions agricoles locales.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	Le projet concerne le secteur de l'agriculture durable avec des répercussions positives sur les commerces locaux.
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	Le projet permet de renforcer l'attractivité du territoire par la création d'un nouvel équipement en tant que lieu d'échanges et de rencontres.
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	Producteurs locaux, associations locales, commerces locaux, Chambre d'agriculture, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, Corrèze Ingénierie, architecte et bureau d'études.

	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	La halle offrira un espace couvert pour améliorer les conditions d'accueil des producteurs et de la clientèle.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	Le projet a un rayonnement à l'échelle du bassin de vie.
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	De nouveaux producteurs pourront être intégrés à la démarche.
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet a un impact indirect sur l'économie locale.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	L'impact environnemental n'est pas spécifiquement pris en compte dans le projet.
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet	1	

Note du CUC du 24/04/2018 : 21/30**Proposition du groupe de travail du 07/11/2022 : 20/30 - Note du CUC du 18/11/2022 : 20/30**

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (<i>nécessité de modifications</i>)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points)

Commentaires : Le groupe de travail propose un avis favorable à ce projet. Par rapport au CUC du 24/04/2018, la note varie sur le critère « Partenariat/mise en réseau ». Le groupe de travail avait attribué 2 points à ce critère car la commune envisageait un partenariat avec La Poste pour la distribution de paniers fermiers. Cette action n'est plus envisagée.



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°6 : Valorisation des productions agricoles
par la création de nouveaux débouchés et le développement des circuits de proximité

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Vallée de la Dordogne Corrèzienne (2022)
Maître d'ouvrage	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Constat/Contexte	<p>Depuis le mois de novembre 2019 et l'ouverture d'un poste de chargé de mission Agriculture au sein du PETR à mi-temps, puis à temps-plein à partir de novembre 2020, la mobilisation des élus et des acteurs de l'alimentation locale a fait naître une réelle volonté d'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial en Vallée de la Dordogne Corrèzienne.</p> <p>Afin d'engager cette émergence, plusieurs enjeux et objectifs stratégiques ont été identifiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et valoriser le système alimentaire local : <ol style="list-style-type: none"> a. Soutenir l'approvisionnement local et biologique de la restauration hors-domicile b. Mettre en valeur nos métiers de l'alimentation c. Favoriser le développement des circuits-courts sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrèzienne d. Promouvoir la mise en réseau des acteurs de l'alimentation locale 2. Promouvoir et valoriser une agriculture durable et de proximité : <ol style="list-style-type: none"> a. Inciter le renouvellement des générations des exploitations agricoles b. Favoriser la transition agro-écologique c. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour favoriser leur intégration dans les circuits-courts (passage au bio, mise en place de ventes directes...) 3. Préserver le patrimoine culinaire et les savoir-faire locaux : <ol style="list-style-type: none"> a. Soutenir les productions labellisées et reconnues b. Mettre en œuvre et participer à des événementiels ciblés c. Promouvoir l'agritourisme pour faciliter les échanges entre les agriculteurs et les touristes 4. Favoriser un accès à une alimentation saine : <ol style="list-style-type: none"> a. Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire b. Privilégier la lutte contre la précarité alimentaire c. Soutenir l'éducation alimentaire sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Projet/ Actions concrètes	<p>Le plan d'action co-construit avec les élus, les partenaires de la démarche et les financeurs (GAL Vallée de la Dordogne Corrèzienne, DRAAF Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Corrèze) vise à favoriser l'émergence de la démarche et surtout à mobiliser rapidement les acteurs de l'alimentation locale (des producteurs aux consommateurs). Les actions envisagées sont de trois types : des actions d'études afin de compléter le diagnostic et d'analyser des projets de filières identifiées ; des actions de mise en réseau pour fédérer les acteurs concernés et faire émerger une ambition commune ; et des actions de valorisation du projet afin de promouvoir le système alimentaire local.</p>

	<p>Au titre de cette demande d'aide, il est proposé de prolonger le soutien financier accordé à la démarche d'émergence du Projet Alimentaire Territorial et plus particulièrement à son animation et à la mise en œuvre de son plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Animation/ingénierie à temps plein à partir du 1er janvier 2022</u> : Missions principales : compléter le diagnostic alimentaire territorial, mettre en œuvre un plan d'action suivant la stratégie retenue, animer la démarche et accompagner des porteurs de projets. ➤ <u>Actions de valorisation prévues en 2022</u> : l'organisation d'un événementiel sur l'alimentation locale et la création de supports de communication.
Localisation	Vallée de la Dordogne Corrézienne
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les métiers de l'alimentation ; - Promouvoir les circuits courts et l'alimentation locale ; - Mettre en relation les acteurs du système alimentaire territorial ; - Communiquer sur le PAT afin de faire connaître la démarche ; - Accroître les débouchés des productions agricoles sans déséquilibrer le commerce local et l'artisanat local ; - Valoriser les productions locales auprès des habitants et des touristes ; - Développer de nouveaux partenaires autour du lien agriculture – alimentation. - Développer les projets collectifs de valorisation des produits locaux ; - Diversifier les formes de circuit de proximité. <p><u>Publics cibles</u> : locaux, touristes, acteurs locaux de l'agriculture et de l'alimentation.</p>
Complémentarité avec l'existant	<p>Le projet est complémentaire et en cohérence avec les actions menées par le PETR (le Pays d'Art et d'Histoire notamment pour le patrimoine culinaire et la préservation des paysages), les Communautés de communes (par le biais des rédactions des documents d'urbanisme concernant le foncier agricole surtout et la préservation des ressources en eau) et les communes du territoire (de par différents projets valorisant l'alimentation locale). De plus, le PAT de la Vallée de la Dordogne Corrézienne prend toute sa place dans la stratégie développée dans la future contractualisation régionale. En effet, cette démarche a permis d'engager les réflexions sur une transition du territoire en faveur d'une alimentation locale et d'une agriculture durable dans le cadre de l'expérimentation Néo Terra de 2021.</p>
Partenaires	<p>DRAAF Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Corrèze, Organismes consulaires, SAFER Nouvelle-Aquitaine, Communautés de communes, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne, et d'autres organismes partenaires (représentants de producteurs, de transformateurs, de distributeurs, des métiers de bouche et de consommateurs, tel l'UDAF de la Corrèze).</p>
Modalités de fonctionnement	<p>Le portage de la démarche est assuré par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne. Un comité de pilotage a été mis en place.</p>
Effets attendus	<p><u>À court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre du programme d'action dédié à cette démarche ; - Orienter et accompagner des porteurs de projets ; - Renforcer la promotion globale de la démarche. <p><u>À moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les mutations économiques et sociétales du territoire ; - Maintenir un tissu agricole et économique dynamique ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité de la Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Développer et valoriser le système alimentaire local, tout en privilégiant une juste rémunération des professionnels engagés dans les filières locales (producteurs, artisans, métiers de bouche notamment) ; - Permettre l'accès à une alimentation saine, locale et durable à tous les consommateurs de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
--	--

- **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant Nombre d'équivalent temps plein :1..... ETP
- Création d'emplois Nombre d'équivalent temps plein : ETP
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

- **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

- **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2022**

- **Plan de financement prévisionnel :**

Coût total éligible à LEADER = **34 024, 37 € HT**

Seules les actions liées à la communication et à la valorisation de la démarche de Projet Alimentaire Territorial sont présentées au titre du programme LEADER.

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	32 543, 37 €	FEADER-LEADER	7 693, 47 €	23 %
		Conseil régional	13 017, 35 €	38 %
Communication	1 481, 00 €	État (DRAAF)	6 508, 67 €	19 %
		Autofinancement public	6 804, 87 €	20 %
TOTAL	34 024, 37 €	TOTAL	34 024, 37 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 25 mars 2022 sélectionne le projet avec une note de 26/30 et donne un avis d'opportunité très favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Fiche-action 6 « Valorisation des productions agricoles par la création de nouveaux débouchés et le développement des circuits de proximité »
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 6 : - Assurer de nouveaux débouchés pour les agriculteurs ; - Développer une agriculture diversifiée en termes de productions, de circuits de commercialisation, de lien avec les activités touristiques ; - Asseoir l'image d'un terroir de qualité et donc d'une destination gastronomique, vecteur d'activités ; - Favoriser l'installation-reprise des exploitations agricoles.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet a pour but la valorisation des produits agricoles locaux.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	Le projet concerne les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation avec des répercussions positives sur d'autres secteurs économiques tels que les commerçants et artisans locaux.
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	Le projet répond à des besoins identifiés sur le territoire : - Développer et valoriser le système alimentaire local ; - Promouvoir et valoriser une agriculture durable et de proximité ; - Préserver le patrimoine culinaire et les savoir-faire locaux ; - Favoriser un accès à une alimentation saine.

Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	Partenariats structurés avec la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, la DREAL NA et la Région NA, le Département de la Corrèze, les organismes consulaires (convention signée avec la Chambre d'agriculture), la SAFER NA, Les CC, le PETR VDC, le GAL VDC, l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne, et différents organismes partenaires.
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Il s'agit de la poursuite de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial qui consiste en la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	Le projet a un rayonnement à l'échelle de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	L'année 2022 est marquée par de nouvelles actions, notamment concernant l'accès à une alimentation locale de qualité, et de par de nouveaux partenariats, par exemple avec la DRAAF.
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet est animé par un chargé de mission à temps plein au sein du PETR.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet en développant un nouveau modèle de consommation locale.

Proposition du Groupe de travail : 26/30 - Note du CUC du 25/03/2022 : 26/30

X	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points – projet non sélectionné)
<u>Commentaires du Groupe de travail</u> : Le groupe de travail propose un avis très favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°10 : Fonctionnement du GAL

FICHE-PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Animation et gestion du programme LEADER (2022)
Maître d'ouvrage	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Constat/Contexte	<p>Il s'agit de soutenir le fonctionnement du GAL afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie locale de développement et de la programmation LEADER à travers l'animation, la gestion et la valorisation du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et accompagnement des porteurs de projets : conseil, aide à l'émergence de projets, appui technique et réglementaire, aide au montage des dossiers de demande de demande d'aide et de demande de paiement, orientation vers d'autres dispositifs d'accompagnement ; - Aide à la décision et accompagnement du fonctionnement du GAL : organisation et préparation des différentes instances (comité technique, comité de programmation, commissions de travail thématiques), en lien avec le Président du GAL ; - Animer des groupes de travail et toutes autres instances décisionnelles et de travail ; - Pilotage du programme : gestion administrative, technique et financière du programme LEADER, suivi de la réalisation des objectifs et des indicateurs de la stratégie locale de développement, suivi de la maquette financière, réalisation de bilans intermédiaires, conception et mise en place d'outils d'aide à la décision ; - Assurer le suivi technique et financier du programme : relation avec l'Autorité de gestion et l'Agence de Service et de Paiement, relation avec les co-financeurs, réception des dossiers de demandes d'aide et de paiement, pré-instruction et instruction réglementaire, saisie des dossiers dans le logiciel de gestion ; - Assurer le suivi de la convention de mise en œuvre du programme LEADER et des instances décisionnelles : fiches-actions, maquette, convention, règlement intérieur, échanges avec l'AG et l'ASP ; - Promotion du programme LEADER et communication : élaborer et mettre en œuvre un plan de communication, informer et mobiliser les acteurs locaux, communiquer sur le programme pour le faire connaître et le valoriser auprès des porteurs de projet, des acteurs du territoire et des institutions locales ; - Participer aux réseaux ruraux régional, français et européen ; - Capitaliser et diffuser les expériences, mettre en réseau les acteurs, mobiliser les partenaires ; - Réaliser l'évaluation du programme LEADER.
Projet/ Actions concrètes	<p><u>Les missions de l'équipe technique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer le Comité de programmation, le groupe de travail en amont des Comités de programmation et toutes autres instances décisionnelles et de travail ; - Promouvoir le programme au travers de la diffusion d'une newsletter, d'outils de communication et d'articles dans la presse ; - Poursuivre la remontée de projets, assurer un appui technique et réglementaire aux porteurs de projets qui ont déposé une demande de subvention ; - Assurer l'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement et assurer la pré-instruction des demandes déposées à partir du 1^{er} juillet 2017 ;

- **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER : 61 260, 42 €

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses TTC		Recettes		
Frais salariaux (1,6 ETP)	52 463, 74 €	FEADER-LEADER	49 008, 34 €	80 %
Forfait coûts indirects	7 869, 56 €			
Frais de mission	135, 52 €	Autofinancement public	12 252, 08 €	20 %
Communication	791, 60 €			
TOTAL	61 260, 42 €	TOTAL	61 260, 42 €	

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



AIDE PRÉPARATOIRE 2023-2027

FICHE-PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Aide préparatoire 2023-2027
Maître d'ouvrage	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Constat/Contexte	<p>Avec le programme LEADER, l'Europe donne les clés à de nombreux territoires ruraux pour s'auto-organiser, élaborer des projets de territoires pluriannuels et définis par les acteurs locaux eux-mêmes. C'est un outil facilitateur pour soutenir les initiatives collectives, pilotes et exemplaires permettant une mobilisation des ressources du territoire, en cohérence avec ses enjeux et ses spécificités. L'importance du programme LEADER va bien au-delà de son impact financier direct en offrant une méthode d'animation d'une stratégie locale dans une logique ascendante. L'objectif est de favoriser un développement territorial équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.</p> <p>La Vallée de la Dordogne Corrèzienne a su se saisir de l'opportunité qu'offre ce programme européen de développement rural. Ainsi, depuis 2007, un cadre propice à la concertation et à l'émergence de projets innovants a été mis en place. Une nouvelle forme de gouvernance à l'échelle locale a vu le jour à travers un partenariat entre représentants socio-professionnels, élus et partenaires, considérant que ce sont les acteurs locaux qui font vivre et dynamisent leur territoire. Pour la période 2014-2020, le Groupe d'Action Locale a choisi pour thème fédérateur « Faire de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne un territoire rural vivant et attractif en valorisant ses ressources locales ». Pour animer cette stratégie, une enveloppe de plus de 2 millions d'euros de FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) a été attribuée au territoire. À ce jour, ce sont plus de 80 projets qui ont été sélectionnés par les acteurs locaux et accompagnés par l'équipe technique de proximité. Le dynamisme de notre territoire fait émerger de nombreuses actions qui permettront de consommer la totalité de l'enveloppe de crédits européens alloués.</p> <p>2022 sera une année charnière pour le programme LEADER Vallée de la Dordogne Corrèzienne. Il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de l'actuelle programmation en accompagnant les porteurs de projets dans leur démarche de demande de subvention. En parallèle, le GAL devra relever le défi de préparer la nouvelle programmation en candidatant au volet territorial des fonds européens 2023-2027.</p> <p>Le programme LEADER est un formidable outil de développement local. L'implication et l'engagement de tous les acteurs de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne seront nécessaires pour co-construire une future stratégie locale de développement et ainsi accompagner des projets innovants sur le territoire.</p>

Projet/ Actions concrètes	La mesure LEADER prévoit un accompagnement financier des territoires souhaitant candidater à la prochaine programmation de fonds européens (aide préparatoire). Il s'agit de renforcer les capacités du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne pour réaliser le diagnostic de territoire, élaborer une nouvelle stratégie locale de développement selon une approche intégrée, renforcer le partenariat local et la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations, et rédiger la candidature au volet territorial des fonds européens 2023-2027.
Localisation	Vallée de la Dordogne Corrézienne
Objectifs/ Publics cibles	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le diagnostic de territoire ; - Identifier les besoins et le potentiel de développement du territoire ; - Définir une stratégie locale de développement déclinée en objectifs prioritaires ; - Définir un nouvel règlement d'intervention en déclinant les objectifs dans un plan d'actions ; - Établir une maquette financière en fonction de l'enveloppe attribuée au territoire ; - Définir le fonctionnement du GAL (animation, communication, gestion, suivi, évaluation) ; - Préparer les modalités d'implication des acteurs publics et privés au sein d'une instance décisionnelle locale ; - Définir les modalités de sélection des projets. <p><u>Publics cibles :</u></p> <p>Acteurs locaux (collectivités territoriales, associations, entreprises), partenaires du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, porteurs de projets potentiels.</p>
Partenaires	Communautés de communes, communes, Office de Tourisme, Chambres consulaires, Conseil Départemental, Conseil Régional, État.

- **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein :1..... ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

- **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022**

- **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER : 17 985, 61 €

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux (0.4 ETP)	14 864, 54 €	FEADER-LEADER	14 388, 49 €	80 %
Forfait coûts indirects	2 229, 68 €	Autofinancement public	3 597, 12 €	20 %
Communication	891, 39 €			
TOTAL	17 985, 61 €	TOTAL	17 985, 61 €	

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

--